



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

N° 2/2023

DATE : 22 novembre 2023 à 17 heures

LIEU : Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, 1162 St-Prex

SECRETAIRE : Mme Nadia Lourenço

PARTICIPANT-E-S : selon liste annexée

1. Ouverture et distribution des cartes de vote

M. Daniel Oyon, Président de l'Assemblée générale (AG), ouvre la séance. Toutes les catégories de membres étant présentes ou représentées, l'AG peut se tenir. La distribution des cartes de vote est effectuée auprès des catégories avec rappel des modalités de vote. Mme Nadia Lourenço est scrutatrice.

2. Validation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2023

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteure.

3. Information : gouvernance nouvelle représentante des communes du district de Morges à l'Assemblée générale

- Représentante des communes du district de Morges à l'Assemblée générale : Mme Fiona Carluay, municipale de Clarmont. Mme F. Carluay est excusée pour des raisons d'agenda.
- Représentante des communes du district de Nyon au Comité Exécutif (CEX) : Mme Isabelle Rubin, municipale de Longirod, succèdera à Monsieur Pierre Burnier au 1er juin 2024.

4. Information : nouvelle adresse du RSLC

Pour des raisons de fin de bail, de superficie et de commodités, le 9 octobre 2023 le RSLC a déménagé à C/O Ichibani, Z.A La Pièce 1 - Bâtiment A5 à Rolle.

Décision : les Statuts du RSLC sont modifiés et envoyés au Registre du commerce.

5. Validation : règlement d'application des contributions et cotisations et budget 2024

Le règlement d'application des contributions et des cotisations 2024 est identique à 2023.

Il est rappelé que si l'AG valide le budget la validation finale appartient au canton.

Pilotage : le budget ne tient pas compte d'une éventuelle indexation des salaires pour les salariés du RSLC au coût de la vie.

Pilotage	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	326 047	366 853	-40 806
Achats de prestations, sous-traitance	96 805	103 061	-6 257
Comité exécutif/Autres séances	43 200	38 920	4 280
Loyers et charges connexes	17 487	23 922	-6 435
Internet et informatique	9 751	9 867	-116
Autres frais généraux	37 021	29 447	7 574
Autres charges d'exploitation	107 459	102 156	5 303
Total des charges	630 311	672 070	-41 759
Subvention Direction générale de la santé	530 311	572 070	-41 759
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	630 311	672 070	-41 759
+ bénéfice / - perte	0	0	0



Projets financés par les cotisations : Fr. 110'000.- permettant d'organiser des formations comme les *Entretiens de réseaux* ou de *Correspondant-e en Hygiène et Prévention des Infections (HPCI)*. Dans le cadre de comité de pilotage de la liaison, le GHOL, l'EHC et le RSLC ont fait une entente pour que le RSLC puisse engager un-e assistant-e social-e sur les sites hospitaliers.

Gestion de crise domaine communautaire : le risque de pénurie en électricité a conduit le canton à demander aux réseaux de travailler sur la gestion d'une éventuelle crise. La réflexion est ciblée sur les établissements d'hébergement.

Dossier électronique du patient (DEP) : le RSLC a la mission de promouvoir le DEP dans la région et d'accompagner la population dans l'ouverture de leur DEP. Pour ce faire, le RSLC collabore, notamment, avec le GHOL en ouvrant un guichet sur site et a proposé ses services à l'EHC.

Le RSLC est disponible pour des prestations d'information dans les communes et toutes structures qui en font la demande.

Le Projet de Soins Anticipés (PROSA) favorise l'autodétermination des patients atteints de maladies chroniques et/ou dégénératives. L'objectif est d'accompagner les patient-e-s afin de leur permettre d'exercer leur autonomie tout au long de leur parcours de santé. En 2022, le peuple a voté sur le consentement explicite ou présumé au don d'organes. Pour permettre un choix éclairé, la Confédération souhaite promouvoir le ProSA. Cet outil facultatif devrait être accessible pour tous. Un Copil, dont les réseaux sont membres, est présidé par le médecin cantonal. Son but est de travailler à la promotion du ProSA.

Projets financés sur cotisations	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	90 194	44 412	45 782
Achats de prestations, sous-traitance	38 000	63 786	-25 786
Autres charges d'exploitation	35 769	31 394	4 406
Total des dépenses	163 963	139 591	24 402
Subvention Direction générale de la santé			
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations	110 000	111 157	-1 157
Paiement de prestations			
Autres recettes	55 219	28 435	26 784
Total des recettes	165 219	103 408	25 627
+ bénéfice / - perte	1 256	0	1 256

Gestion de crise domaine communautaire	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	66 659	64 000	2 659
Achats de prestations, sous-traitance			
Autres charges d'exploitation	9 547	5 000	4 547
Total des charges	76 206	69 000	7 206
Subvention Direction générale de la santé	76 206	69 000	7 206
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	76 206	69 000	7 206
+ bénéfice / - perte	0	0	0

DEP Dossier électronique du patient Déploiement de la stratégie cantonale d'implémentation	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	114 591	109 676	4 916
Achats de prestations, sous-traitance			
Autres charges d'exploitation	52 954	17 004	35 950
Total des charges	167 545	126 679	40 866
Subvention Direction générale de la santé	167 545	126 679	40 866
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	167 545	126 679	40 866
+ bénéfice / - perte	0	0	0

Projet de Soins Anticipés permet à la personne de donner une orientation à son projet de soins actuel et celui qui adviendra en cas de perte de discernement et/ou d'urgence vitale	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	35 735	18 750	16 985
Achats de prestations, sous-traitance			
Autres charges d'exploitation	4 649		4 649
Total des charges	40 384	18 750	21 634
Subvention Direction générale de la santé	40 384	18 750	21 634
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	40 384	18 750	21 634
+ bénéfice / - perte	0	0	0



Le Dispositif d'accompagnement des parcours complexes (DAC) est proposé par les Réseaux de Santé vaudois, il vise à favoriser le maintien à domicile et l'amélioration du parcours de santé des personnes en situation médico-sociale complexe. En s'appuyant sur la méthode de case manager, le DAC propose un accompagnement personnalisé où la personne est partie prenante de son parcours de santé.

Réponse à l'urgence (RAU) : le but de la réponse à l'urgence, projet cantonal, est d'éviter des hospitalisations inappropriées. La Fondation de La Côte (FLC) est actuellement le mandataire régional de la RAU. Le canton demande que la gestion de la RAU soit reprise au 01.01.2025 par tous les réseaux de santé. Le RSLC a convenu avec la FLC que 2024 serait une année de transition. Le RSLC recrutera un-e collaborateur-trice et travaillera avec la FLC pour la reprise.

BRIO : pour rappel, toutes les demandes d'hébergement sont communiquées aux infirmières de coordination du BRIO et les sorties de l'hôpital sont traitées par les infirmières de liaison. Le canton dans une directive cantonale fixe un nombre d'équivalents temps (ETP) au prorata de la population de +75 ans. Pour le RSLC, la dotation maximum est de 26.5 EPT distribués entre la liaison (4 sites : Fondation Silo, Clinique La Lignière, l'EHC et le GHOL) et la coordination. Le financement est assuré à 40% par l'Etat et 60% par les partenaires.

Equipe mobile de soins palliatifs : la prestation est sous traitée à l'EHC.

Dispositif d'accompagnement de parcours complexes	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	90 735		90 735
Achats de prestations, sous-traitance	2 200	74 095	-71 895
Autres charges d'exploitation	12 086	9 494	2 592
Total des charges	105 022	83 589	21 433
Subvention Direction générale de la santé	105 022	83 589	21 433
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	105 022	83 589	21 433
+ bénéfice / - perte	0	0	0

Réponse à l'urgence Phase de transition Reprise au 01-01-2025	Budget 2024	Budget 2023
Charges de personnel RSLC	98 820	
Achats de prestations, sous-traitance		
Autres charges d'exploitation	11 157	
Total des dépenses	109 977	
Subvention Direction générale de la santé	109 977	
Subvention Direction générale de la cohésion sociale		
Attribution/dissolution réserves libres		
Attribution/dissolution réserves affectées		
Contributions BRIO		
Cotisations		
Paiement de prestations		
Autres recettes		
Total des recettes	109 977	
+ bénéfice / - perte	0	

BRIO Bureau régional d'information et d'orientation	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	876 728	749 197	127 532
Achats de prestations, sous-traitance	2 533 929	2 291 417	242 512
Autres charges d'exploitation	125 794	101 790	24 004
Total des dépenses	3 536 451	3 142 403	394 047
Subvention Direction générale de la santé	1 355 784	1 232 341	123 443
Subvention Direction générale de la cohésion sociale	58 796	24 620	34 176
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO	2 121 870	1 885 442	236 428
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes			
Total des recettes	3 536 451	3 142 403	394 047
+ bénéfice / - perte	0	0	0

Equipe mobile de soins palliatifs	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	4 118	4 182	-65
Achats de prestations, sous-traitance	909 848	765 540	144 308
Autres charges d'exploitation	465	956	-491
Total des dépenses	914 430	770 678	143 752
Subvention Direction générale de la santé	774 430	650 643	123 788
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations	140 000	120 000	20 000
Autres recettes			
Total des recettes	914 430	770 643	143 788
+ bénéfice / - perte		-36	36



Consultation ambulatoire de gériatrie : la prestation est sous traitée à l'EHC.

Consultation ambulatoire de gériatrie communautaire	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	-	4 194	-4 194
Achats de prestations, sous-traitance	256 208	276 446	-20 239
Autres charges d'exploitation	465	956	-491
Total des dépenses	256 672	281 596	-24 924
Subvention Direction générale de la santé	186 672	216 597	-29 924
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations	70 000	65 000	5 000
Autres recettes			
Total des recettes	256 672	281 597	-24 924
+ bénéfico / - perte	0	0	0

DiabOuest : la prestation, sous traitée à l'EHC, La Lignière et la Fondation de La Côte, doit assurer une prise en charge pluridisciplinaire de patient-e-s diabétiques. Le RSLC organise des cours de *sensibilisation à l'éducation thérapeutique du patient* qui sont facturés.

Dispositif Régional Diabète	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC	27 082	26 781	301
Achats de prestations, sous-traitance	557 121	563 617	-3 504
Autres charges d'exploitation	3 969	6 970	-3 001
Total des dépenses	588 172	597 367	805
Subvention Direction générale de la santé	583 000	583 000	
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations	5 172	4 500	672
Autres recettes			
Total des recettes	588 172	587 500	672
+ bénéfico / - perte	0	133	-133

Consultation psychologique pour les proches aidants (CPA) : une consultation est financée par le canton sur chaque réseau. Au RSLC un psychologue à 50 % salarié du CHUV en assume la responsabilité.

CPA Consultation psychologique de soutien aux proches aidant-e-s	Budget 2024	Budget 2023	Variation budget 2024 vs budget 2023
Charges de personnel RSLC			
Achats de prestations, sous-traitance			
Autres charges d'exploitation	7 296	10 026	-2 730
Total des dépenses	7 296	10 026	-2 730
Subvention Direction générale de la santé			
Subvention Direction générale de la cohésion sociale			
Attribution/dissolution réserves libres			
Attribution/dissolution réserves affectées			
Contributions BRIO			
Cotisations			
Paiement de prestations			
Autres recettes	7 296	10 026	
Total des recettes	7 296	10 026	2 730
+ bénéfico / - perte	0	0	0

Mme Mary-Lise Deriaz et **M. Daniel Collaud**, respectivement présidente et vice-président du Conseil de fondation de Belle Saison, remontent la complexité du calcul des cotisations tel que mentionné dans le règlement d'application des contributions et cotisations du RSLC et demandent que ce point soit repris par le Comité exécutif (CEX) ; est cité en exemple le calcul de la contribution de certaines catégories de membres basé sur les charges d'exploitation d'il y a trois ans. Ils relèvent également l'importance du montant dédié à la sous-traitance en regard du budget global du RSLC, et demande si un contrôle de qualité existe. Pour ce qui est du financement du BRIO, la Fondation estime le montant qui lui est facturé élevé. De plus, l'augmentation des réserves du BRIO est notée et la nécessité de ces réserves est questionnée. Il est proposé que les contributions au financement du BRIO soient reconsidérées en ponctionnant les réserves.

Mme E. Débenay précise que le calcul du financement du BRIO par les partenaires répond à la directive cantonale en la matière et dès lors ne peut être reconsidéré. Les autres règles inscrites dans le règlement d'application des cotisations et des contributions du RSLC sont antérieures à son arrivée au réseau et adresse à M. D. Oyon la question de la possibilité de revoir le règlement.

M. Daniel Oyon établit la distinction entre les cotisations en tant que membres du RSLC et la participation au financement BRIO (60% partenaires et 40% Etat).

De plus, il souligne que les centres de coût sont indépendants les uns des autres. Une réserve affectée à un centre de coût ne peut pas être attribuée à un autre centre de coût. De plus si la dissolution des réserves libres est de la compétence du RSLC, la dissolution des réserves affectées relève du canton.

Mme Débenay rappelle que le centre de coût BRIO affiche toujours un résultat positif car le budget n'est pas calculé sur le coût réel de la sous-traitance mais sur un EPT à 100 % au maximum de la classe salariale. Dans les faits, les engagements peuvent être en cours d'année ou pour de jeunes collaborateurs et de ce fait, un solde positif est généré. Les charges du personnel du RSLC sont quant à elles calculées sur un coût réel. Le solde positif va dans les réserves affectée et libre au *pro rata* des sources de financement.

**Décision : Le CEX reprendra les points soulevés par Mme Mary-Lise Deriaz et M. Daniel Collaud.
L'AG valide le budget 2024 ainsi que le règlement d'application des contributions et cotisations 2024.**

6. Information : contrat de prestations 2023-2027 entre le RSLC et de l'Etat de Vaud

BRIO : le RSLC annonce l'engagement Mme Séverine Jaccaud, assistante sociale et de Mme Valérie Luthi-Croisier, secrétaire sociale.

Le RSLC prendra contact les centres sociaux régionaux et les agences d'assurances sociales sur demande du canton.

PIMEMS 2023-2027 : le programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psychosociaux médicalisés (PIMEMS) est une exigence fédérale et fait partie intégrante du Programme de législature du Conseil d'Etat vaudois. Il permet de planifier le développement de l'offre d'hébergement en fonction des besoins avérés. Le canton a communiqué une augmentation de 1'998 lits d'EMS, 365 lits d'EPSM soit 49 projets sur tout le territoire. Ces projets seront finalisés en fonction de l'état de leur planification respective et de leurs éventuels recours. La CIH (commission cantonale des infrastructures et de l'hébergement), dont l'UCV et les réseaux sont membres, travaille à une meilleure lisibilité des procédures notamment celles destinées aux communes.

Sur la Côte, en 2024 il y aura l'ouverture de l'EMS des Clos d'Aubonne (EHC). Le BRIO finalisera fin 2023 toutes les entrées dans le nouvel EMS Bellevue (Fondation Belle Saison) à Begnins. La Fondation du Midi pourra, après une longue période de recours, débiter la construction de son nouvel EMS à Nyon. L'EMS Les 4 Saisons à Gland (Fondation Belle Saison) sera rénové pour offrir des lits de court-séjour. Enfin la Fondation Belle Saison reprendra l'exploitation de l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel, précédemment sous gouvernance du CHUV.

Nonobstant ces informations, le manque de lits en EMS est toujours aussi insuffisant, le BRIO dénombre une liste d'attente qui oscille entre 180 et 200 personnes, pour la moitié un placement rapide est requis au vu de la situation.

7. Nouveau membre associé

Depuis la dernière assemblée générale (mai 2023), *W-Care OSAD* est devenue membre, son autorisation d'exploiter est en cours de traitement au canton.

8. Ressources Humaines

Monsieur Pierre Burnier annonce que Mme Elisabeth Débenay a fait valoir son droit à une pré-retraite et quittera ses fonctions au 31.05.2024.

9. Proposition(s) individuelle(s)

Pas de proposition individuelle.

10. Divers

Présentation des activités de promotion de la santé par Unisanté, Espace Prévention de La Côte et la clinique La Lignière.

La séance est levée à 19 heures.



Daniel Oyon
Président de l'Assemblée générale



Nadia Lourenço
Secrétaire de l'Assemblée générale